

# Asticou



**WILLIAM-HENRY SCOTT**  
(1799-1851)

Photo : Collection Jean-Joseph Girouard,  
Archives publiques du Canada, Ottawa.

**Cahier n° 6**  
de la  
**SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE L'OUËST DU QUÉBEC**  
**Musée de l'Outaouais**  
Parc Jacques-Cartier  
C.P. 7  
Hull (Québec)  
**Octobre 1970**

# Asticou

## Organe de la Société historique de l'ouest du Québec

Directeur : M. Augustin Potvin, président de la SHOQ et administrateur du Musée de l'Outaouais, 42, rue Cinq-Mars, Hull (Québec), 771-5797.

Rédacteur en chef : M. Jacques Gouin, conseiller de la SHOQ et conservateur du Musée de l'Outaouais, 59, rue Pharand, Hull (Québec), 771-2987.



### Sommaire

1. Savoir pour s'orienter — Augustin Potvin .....	3
2. William-Henry Scott ou le destin romanesque et tragique d'un député de l'ouest du Québec (1799-1851) .....	Jacques Gouin ..... 5
3. Un tour de force dans la Gatineau — Gilles Lemieux .....	26
4. Quelques noms indiens de chez nous — Gilles Lemieux .....	26
5. Notes, nouvelles et projets — La Rédaction .....	28
6. Catalogue de livres et revues (suite) — La Rédaction .....	29

### Conseil de la SHOQ

Président : Augustin Potvin; vice-président : Hervé Bernard; secrétaire : M<sup>me</sup> René Ménard; trésorier : M<sup>o</sup> René-L. Ménard; conseillers : Jean-Pierre Cloutier, Guillaume Dunn, Jacques Gouin, Robert Grenier et Robert Potvin.

Les vivants cherchent, dans la connaissance de la vie écoulée, non pas la seule satisfaction d'un désir de savoir mais un enrichissement de l'esprit ou une leçon. — Raymond Aron, *La philosophie de l'histoire*, dans *Dimensions de la conscience historique*.

### Un mot du président

#### SAVOIR POUR S'ORIENTER

Dans une brochure fort bien présentée, M. Pierre Houde\*, enseignant qui a vécu parmi nous, propose à nos écoliers, au chapitre de l'avenir de l'ouest du Québec, quatre thèmes de discussion énoncés comme il suit :

1. En 1980, la population de Hull et de sa banlieue formera plus de 50 p. 100 de la population de l'ouest du Québec. Quelles conséquences y voyez-vous pour la ville ? Pour le reste de la région ?
2. Connaissant l'exode rural, quel est l'avenir de l'agriculture dans l'ouest du Québec ?
3. Parce que Hull attire peu d'industries, la population active industrielle augmente peu. Si cette condition persiste, quel sera l'avenir industriel de la ville ? Connaissez-vous les moyens d'attirer des industries à Hull ?
4. L'absence d'une presse locale quotidienne accentue le manque d'informations de la population. Par ailleurs, les journaux de Montréal et d'Ottawa divisent la région et rendent plus difficile encore l'acquisition d'une conscience régionale éveillée aux possibilités du développement de l'ouest du Québec. Si vous aviez à informer la population de cette région, quels moyens nouveaux choisiriez-vous ?

Selon M. Houde, l'ouest du Québec est formé de cinq comtés : Pontiac, Gatineau, Papineau, Hull et Labelle. Pour sa part, notre société, se fondant sur une étude du célèbre géographe Raoul Blanchard, estime que notre région comprend aussi les comtés d'Argenteuil et de Témiscamingue. Nous n'allons pas chercher querelle à l'auteur de la brochure parce que sa conception géographique en la matière diffère de la nôtre.

L'essentiel, c'est d'intéresser les écoliers (n'en sommes-nous pas tous et pour le reste de nos jours ?) à l'histoire de leur milieu, à leur faire prendre conscience du passé aussi bien que du présent, pour qu'ils puissent plus lucidement préparer un avenir meilleur. Ces préoccupations de l'auteur rejoignent dans une large mesure les nôtres. Nous tenons à le féliciter chaleureusement de s'être penché sur nos problèmes.

Un mot des thèmes de discussion que propose M. Houde à notre jeunesse étudiante. Nous croyons comme lui que la population de Hull, Lucerne et Pointe-Gatineau formera en 1980 plus de la moitié de celle de l'ouest du Québec, que celui-ci se compose de cinq ou de sept comtés. Il n'est pas difficile de penser que dans 10 ans, notre métropole et sa banlieue pourront compter au moins 150,000 âmes.

L'avenir de notre agriculture, de notre industrie et de nos organes de diffusion en général nous préoccupent aussi au plus haut point. Nous n'y pouvons rester indifférents, car nous sommes de l'école de ceux qui veulent apprendre l'histoire non seulement pour savoir, non seulement pour comprendre, mais aussi pour s'orienter et, au besoin, pour transformer. Et c'est pourquoi, aux thèmes de M. Houde, nous aimerions ajouter le suivant :

\* Il est professeur à l'Université du Québec et il a enseigné antérieurement à l'Université d'Ottawa. Sa brochure, intitulée *Hull et l'ouest du Québec*, sera utilisée dans les écoles primaires de Hull.

Dans le milieu outaouais, quelle orientation les Québécois francophones doivent-ils suivre pour s'épanouir pleinement, sans léser les droits de quiconque, sans rien perdre des valeurs permanentes de leur culture et de leur langue, sans renier leur province et sans renoncer à une part équitable du patrimoine national et des avantages communs à toute la région ?

Voilà, il me semble, l'essence du problème. Il nous faut sans relâche chercher une solution juste et logique, en étudiant de plus près l'histoire de notre milieu, en communiquant avec amour et intelligence aux angoisses de notre jeunesse, en adoptant une ligne de conduite éclairée, qui pourra au besoin infléchir les courbes de l'histoire.

AUGUSTIN POTVIN

## NOTES, NOUVELLES et PROJETS

(Suite de la page 28)

Un de nos nouveaux collaborateurs, M. Gilles Lemieux, dont nous pouvons lire dans le présent numéro deux brèves mais intéressantes communications, nous signale qu'il serait peut-être opportun de donner un nom bien de chez nous au CEGEP de Hull. Comme il est en train d'approfondir la vie et la carrière d'Arthur Buis (1840-1901), en vue d'une thèse de maîtrise en histoire à l'Université d'Ottawa, il nous a fait remarquer qu'à une époque où le Québec se cherche de nouveaux héros, il serait peut-être tout indiqué de donner à notre institution d'enseignement supérieur locale le nom de celui qui fut à la fois journaliste, chroniqueur, pamphlétaire, géographe et surtout précurseur, même à son époque, de la Révolution tranquille. Même si Arthur Buies a écrit de nombreux ouvrages sur diverses régions du Québec, son *Outaouais supérieur* reste l'une de ses oeuvres les mieux connues. Ne serait-ce que pour cette seule raison, le nom d'Arthur Buies mériterait certainement de caractériser notre CEGEP et de lui assurer ainsi le rayonnement auquel il a droit.

x x x

Le Musée de l'Outaouais a ouvert ses portes au public pour un deuxième été consécutif, du 15 juin au 15 septembre 1970. De nouvelles pièces étaient en montre dans un aménagement quelque peu différent de celui de l'an dernier. Un assez grand nombre de visiteurs, y compris plusieurs touristes étrangers, nous ont de nouveau honorés de leur visite.

x x x

La Société historique de l'ouest du Québec a inauguré sa nouvelle saison d'automne par un dîner-causerie au restaurant *La Chaumière*, de Hull. M. Jacques Gouin, rédacteur en chef d'*Asticou* et conservateur du Musée de l'Outaouais, y a brossé une brève esquisse de *l'Histoire de la traduction et de l'interprétation au Canada*, depuis Jacques Cartier jusqu'à la Commission Laurendeau-Dunton, d'après un ouvrage qu'il prépare en vue de sa publication dans quelques années. Son honneur le maire de Hull, M. Marcel D'Amour, et les députés de l'ouest du Québec étaient invités d'honneur. Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que M. Gouin vient d'être nommé chargé de cours au Département de linguistique et de langues modernes de l'université d'Ottawa. Félicitations !

## WILLIAM-HENRY SCOTT

ou

### Le destin romanesque et tragique d'un député de l'ouest du Québec (1799-1851)

#### Introduction

L'histoire que je vais raconter ici, je la dois presque en totalité à ma mère. C'est elle, en effet, qui m'en a fourni la trame, ainsi que le détail de toutes ses ramifications. Il s'agit, en réalité, d'une simple histoire de famille; mais comme plusieurs membres de celle-ci ont laissé leur marque dans l'histoire générale du Canada, il m'a semblé utile et intéressant de rassembler les bribes éparses de certaines traditions familiales, et de les compléter ou rectifier en recourant à des documents officiels. On aura deviné que les traditions familiales viennent essentiellement de ma mère\*. Pour le reste, les références aux sources documentaires consultées seront indiquées à mesure que se déroulera le récit.

Cette histoire englobe trois générations : celle de William-Henry Scott, député de York à l'Assemblée législative du Bas-Canada dès 1829, chef rebelle à Saint-Eustache, en 1837, puis de nouveau député, cette fois du comté des Deux-Montagnes, à l'Assemblée législative du Canada-Uni, de 1844 jusqu'à sa mort en 1851. La deuxième génération, celle de sa fille, la belle Caroline, mariée au fils de Wolfred Nelson, qui eut l'honneur, assez éblouissant à l'époque, de danser avec Édouard VII, lors d'un bal donné à Montréal en 1860 alors qu'il était Prince de Galles; il sera aussi question ici de son fils James Scott, et surtout du beau-frère de celui-ci, le curé Thomas-Napoléon Le Moyne, qui fut curé de la paroisse Sainte-Anne, de l'île du

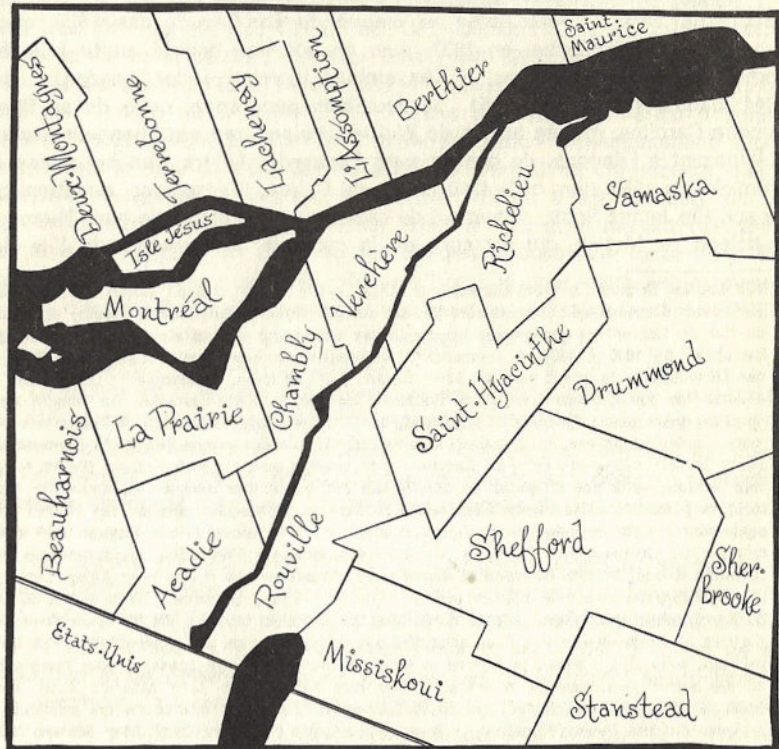
\* Née Louise Grignon, à Saint-Eustache en 1891; veuve du Dr Joseph Gouin, de la Baie-du-Febvre; l'arrière-arrière-grand-père du Dr Joseph Gouin, Louis-Joseph Gouin, seigneur du fief de Courval et grand-oncle de sir Lomer Gouin, fut député du comté de Buckinghamshire, de 1800 à 1804, à l'Assemblée législative du Bas-Canada (*Généalogie Gouin*, par Désaulnier); le grand-père de M<sup>me</sup> Gouin, F.-X. Grignon, surnommé "l'Ours Blanc", à cause de son courage lors de la Rébellion de 1837 à Saint-Eustache, fut témoin des derniers instants de Chénier (L.O. David, *Les Patriotes de 1837-1838*); la soeur de sa mère, Louisa Le Moyne, était mariée à James Scott, l'un des quatre fils de William-Henry Scott; la fille unique de celui-ci, Caroline, était mariée au Dr Alfred Nelson, fils de Wolfred Nelson; outre ces alliances de famille qui ont fourni leur moisson de souvenirs historiques à ma mère, de nombreuses relations dans le monde des arts et des lettres ont également enrichi sa mémoire prodigieuse; ainsi, en 1910, alors qu'elle étudiait l'art dramatique au Conservatoire La Salle, de Montréal, elle eut l'occasion, en compagnie de Camilien Houde, Juliette Béliveau et autres amis, de passer une soirée chez Albert Lozeau, alors célèbre (il venait de publier une 2<sup>e</sup> édition de *l'Âme Solitaire*), dans sa résidence du Carré Saint-Louis. Âgée de près de 80 ans, ma mère est toujours alerte, et sa mémoire n'a rien perdu de sa vivacité. Il va sans dire que je lui dédie de tout coeur ce modeste travail qui, sans elle, n'aurait jamais vu le jour. Je profite de cette occasion pour remercier ici les autres personnes qui m'ont aidé dans mes recherches : M<sup>me</sup> Maurice Scott, née Béatrice Vinet, épouse du petit-fils de William-Henry Scott, qui m'a donné les précieuses archives du curé Thomas-Napoléon Le Moyne, beau-frère de James Scott; M<sup>me</sup> Jeanne Guénette, arrière-petite-fille de Wolfred Nelson; M<sup>lle</sup> Juliette Bourque, bibliothécaire en chef des Archives publiques du Canada; M. Jean-Marie Leblanc, archiviste aux Archives publiques du Canada; M<sup>e</sup> Reynald Boulton, bibliothécaire en chef de la Cour suprême du Canada, Ottawa; et M. Jean-Jacques Lefebvre, directeur des Archives judiciaires, Palais de Justice, Montréal.

Grand-Calumet, de 1900 à 1910, et qui servait d'arbitre suprême dans les difficultés de famille. Enfin, la troisième génération, celle de Lucienne, Annette, Charles, Henri et Maurice Scott, petits-enfants de William-Henry, qui connut elle aussi sa part de romanesque et de tragique.

#### Première génération

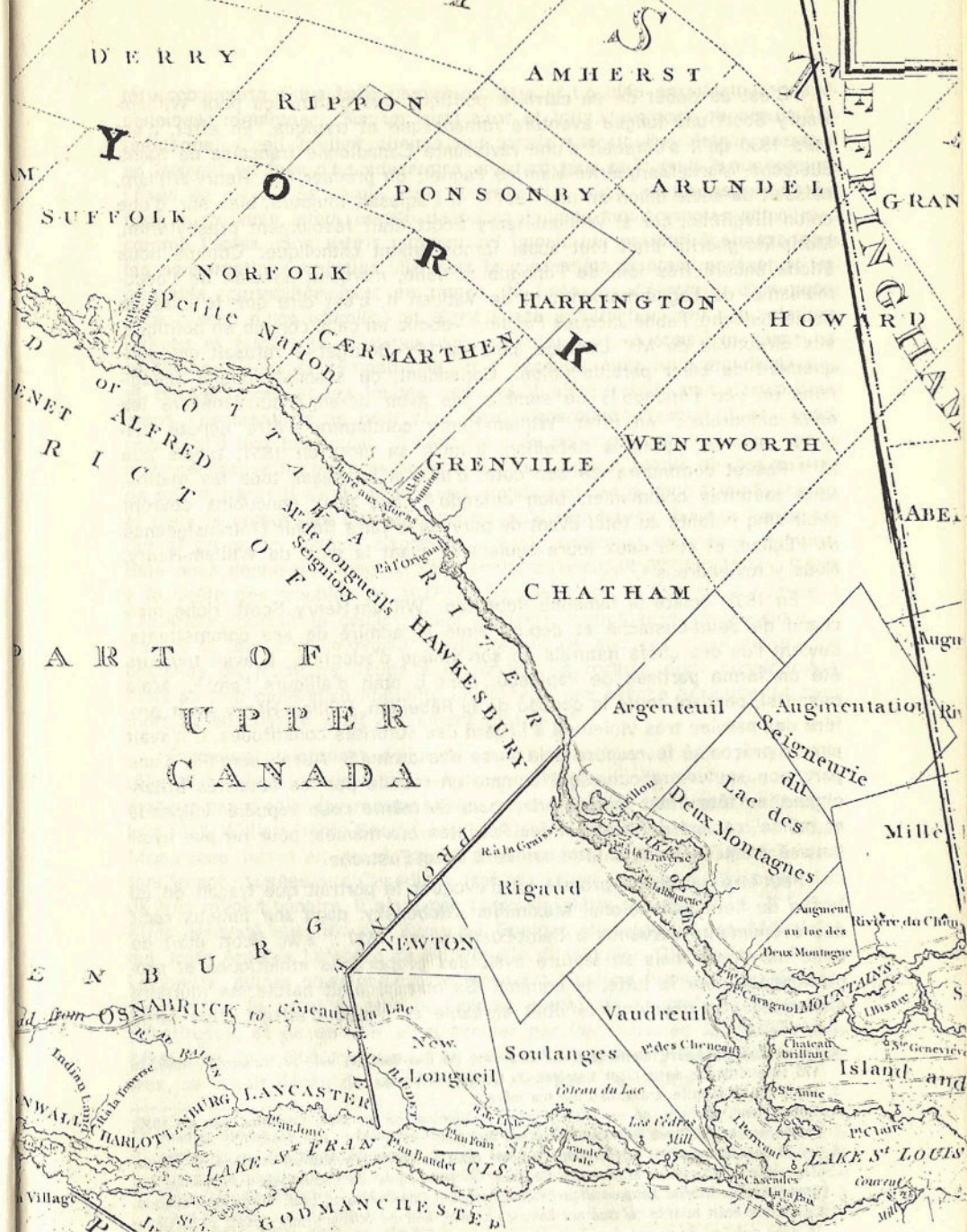
William-Henry Scott naquit en Écosse, le 13 janvier 1799, de William Scott et de Catherine Ferguson. Protestant de stricte obédience presbytérienne, il le demeura toute sa vie, ce qui lui causa une infinité d'ennuis, comme nous le verrons par la suite. Ses parents s'installèrent à Montréal, semble-t-il, alors qu'il était encore fort jeune, ce qui explique qu'il apprit très bien le français.

On ignore exactement quand il s'établit à Saint-Eustache. Tout ce qu'on sait, c'est qu'en 1829, il était député de York à l'Assemblée législative du Bas-Canada. Il devait donc être établi à Saint-Eustache depuis un certain temps déjà. De 1792 jusqu'en 1830, le comté de York englobait tout l'ouest du Québec, de Saint-Eustache, —où se trouvait le bureau de scrutin,— jusqu'au Témiscamingue inclusivement. Ce n'est qu'en 1830 que le comté de York fut subdivisé en trois comtés, —Ottawa, Deux-Montagnes et Vaudreuil,— subdivision qui persista jusqu'en 1892<sup>1</sup>.



Carte des nouvelles circonscriptions électorales (1829), d'après Joseph Bouchette.  
(Photo : Dossiers d'histoire du Canada, réalisés par l'équipe du Boréal-Express sous la direction de Jacques Lacourcière et Denis Vaugéols.)

1. Lucien Brault, *Hull 1800-1950*, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1950, pp. 33-35.



Le comté de York en 1829, année où William-Henry Scott en devenait l'un des deux députés avec son ami le D<sup>r</sup> Jacques Labrie, à l'Assemblée législative du Bas-Canada.

(Photo : Archives publiques du Canada, Ottawa.)

C'est au début de sa carrière politique que commença pour William-Henry Scott une longue aventure romanesque et tragique. En effet, c'est vers 1830 qu'il s'éprenait d'une ravissante Canadienne française de Saint-Eustache, Marie-Marguerite-Maurice Paquet; un premier fils, Henry-William, naissait de cette union en mai 1831<sup>2</sup>. Il s'agissait toujours, bien sûr, d'une union illégitime, car si William-Henry Scott était résolument presbytérien, Marie-Marguerite était tout aussi farouchement catholique. Comme nous étions encore très loin de l'époque actuelle, marquée au coin de l'oecuménisme, de l'aggiornamento et de Vatican II, c'est dire que le curé de Saint-Eustache, l'abbé Jacques Paquin, — docile en cela, comme en politique, aux directives de M<sup>sr</sup> Lartigue, puis de M<sup>sr</sup> Bourget, — refusait catégoriquement de bénir pareille union. Cependant, ce scandale public (imaginons un peu l'époque!) ne semble pas avoir dérangé outre-mesure les deux amoureux: en effet, William-Henry continuera d'être député jusqu'en 1837 et, après la Rébellion, jusqu'à sa mort en 1851, tandis que M<sup>lle</sup> Paquet continuera, de son côté, d'aller à la messe tous les matins, sans toutefois communier, bien entendu<sup>3</sup>. Les deux concubins devront avoir cinq enfants au total avant de parvenir à faire fléchir l'intransigeance de l'Église, et cela deux jours seulement avant la mort de William-Henry. Nous y reviendrons<sup>4</sup>.

En 1837, éclate la fameuse Rébellion. William-Henry Scott, riche marchand de Saint-Eustache et député aimé et admiré de ses commettants, devient l'un des chefs naturels de son village d'adoption. Il avait toujours été un ferme partisan de Papineau, dont il était d'ailleurs l'ami<sup>5</sup>. Mais même si, pendant toute la genèse de la Rébellion, William-Henry avait proféré des paroles très violentes à l'égard des autorités constituées, il n'avait jamais préconisé le recours à la force des armes<sup>6</sup>. Aussi, sera-t-il, d'une part, non seulement considéré comme un rebelle par les autorités britanniques, sa tête étant mise à prix, mais du même coup répudié, vilipendé et même menacé de mort par les Patriotes eux-mêmes, pour ne pas avoir poussé jusqu'au bout la lutte armée à Saint-Eustache.

Peut-être serait-il approprié ici d'évoquer le portrait que traçait de lui le fils du lieutenant-colonel Maximilien Globensky, dans son fameux récit des événements survenus à Saint-Eustache en 1837: « M. Scott était de taille moyenne; mais sa stature avait des proportions athlétiques et proportionnées pour la lutte, le combat. Sa marche était hardie, sa tournure distinguée. Sa physionomie était agréable et pleine d'attrait. Une large

2. *Lower Canada Jurist*, Collection de décisions du Bas-Canada, vol. IV, Montréal, 1860, p. 175 (Bibliothèque de la Cour suprême du Canada, Ottawa).

3. Tradition de famille, transmise par ma mère.

4. Outre Henry-William, né en 1831, il y eut: Nicolas, né en 1834; Caroline, née en 1836; James, né en 1837; et François-Henry, né en 1838.

5. Le 26 septembre 1831, William-Henry Scott était l'un des témoins au mariage de Marie-Zéphyrine Labrie avec le Docteur Chénier, en compagnie de Louis-Joseph Papineau, Auguste-Norbert Morin, Jacques Viger, Côme-Séraphin Cherrier, etc., bref, l'élite de l'époque. La mariée était la fille du Docteur Jacques Labrie, ami de William-Henry Scott et co-député avec celui-ci du comté des Deux-Montagnes. Une très précieuse histoire du Canada du Docteur Labrie, restée à l'état de manuscrit, périt malheureusement dans un incendie au cours des combats de la Rébellion de 1837 à Saint-Eustache (cf. Abbé Auguste Gosselin, *Le Docteur Labrie*, Dussault & Proulx, Québec, 1903, 198 p.).

6. Aegidius Fauteux, *Patriotes de 1837*, Éditions des Dix, Montréal, 1937, pp. 373-374.

tête recouverte d'une belle chevelure noire et bouclée se faisait tout spécialement remarquer. Sur un front haut et bien développé rayonnait l'intelligence. L'oeil brillant comme une étoile lançait des éclairs lorsqu'il se trouvait en face d'un adversaire, d'autant plus qu'il était brave comme l'épée du roi... Sa parole, dans laquelle il y avait un grassement naturel et moqueur, était remplie de sel et de réparties promptes et acérées comme l'acier. Son esprit pétulant en faisait un causeur charmant dans les conversations amicales. Si, dans la contrariété, il était mordant et impitoyable, particulièrement en temps de lutte ou d'élection, d'un autre côté il était d'une affabilité et d'une bonté admirables dans les relations intimes et familières. Quoique d'un caractère vif, il était cependant naturellement doux et sympathique, et il recevait chez lui avec distinction et bienveillance; et les jeunes gens, qu'il affectionnait tout particulièrement, l'aimaient on ne peut plus, pour l'hospitalité, l'urbanité et l'indulgence qu'il leur prodiguait. Il était l'ami du riche comme du pauvre, et sa main généreuse fut toujours ouverte aux malheureux. Inutile de dire qu'avec de tels attributs il s'était acquis une grande popularité dans Saint-Eustache, et dans le comté des Deux-Montagnes qu'il représenta dans le Parlement durant un grand nombre d'années<sup>7</sup>.» Voici comment ce même mémorialiste nous donne une idée du rang social qu'occupait William-Henry Scott, à la veille des troubles de 1837: « Sa résidence, à l'intérieur comme à l'extérieur, portait le cachet d'une demeure somptueuse et princière. Il était à la tête d'un immense établissement de commerce qui attirait les chalands de plusieurs lieues à la ronde. Sa fortune était considérable, mais sa trop généreuse libéralité lui fit faire une brèche sérieuse, et à sa mort sa succession était gravement affectée<sup>8</sup>.»

Essayons maintenant d'élucider aussi objectivement que possible le rôle qu'il a joué pendant les événements tragiques de 1837, rôle qui ne manqua pas d'épisodes romanesques, comme nous le verrons bientôt. Dès juin 1827, William-Henry Scott faisait partie d'un comité du comté des Deux-Montagnes, formé en vue de protester à Londres contre les injustices prétendument causées aux Canadiens français. Bien que ce comité n'eût rien de très révolutionnaire, il n'eut pas l'heur de plaire aux autorités. Il fut en effet dénoncé aussitôt par Eustache Dumont, co-seigneur des Mille-Isles qui, avec Antoine Lefebvre de Bellefeuille, Maximilien Globensky et Pierre Laviolette, autres co-seigneurs, partageaient l'insigne honneur (ou déshonneur, selon le point de vue où l'on se place) de soutenir les autorités constituées, et de se voir ainsi accoler par les Patriotes la qualification péjorative de « Chouayens ». Dès juillet, William-Henry Scott, avec d'autres, se voyait déchu de ses fonctions d'officier de milice<sup>9</sup>.

7. *Journal historique des événements* (sic) arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du lac des Deux-Montagnes, depuis les soulèvements (sic) commencés à la fin de novembre, jusqu'au moment où la tranquillité fut parfaitement rétablie, par un témoin oculaire (vicaire De Sève), Montréal, publié par John Jones, dans *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, par le fils du lieutenant-colonel Maximilien Globensky, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1883, pp. 320-321.

8. *Ibid.*

9. Abbé Émile Dubois, *Le Feu de la Rivière-du-Chêne: Étude historique sur le mouvement insurrectionnel de 1837 au nord de Montréal*, Imprimerie J.-H.-A. Labelle, Saint-Jérôme, 1937, p. 51.



D'HISTOIRE DU CANADA NO 2

Jean-Joseph Girouard

Ami de W.-H. Scott, dont il fit le portrait qui figure sur la page couverture.  
(Photo : Dossiers d'histoire du Canada, réalisés par l'équipe du Boréal Express sous la direction de Jacques Lacourcière et Denis Vaugeois.)

En 1832, William-Henry Scott signait une affiche à la porte de l'église de Saint-Benoît, village voisin de Saint-Eustache, dénonçant la spéculation sur les terres, et autres abus criants comme les réserves du clergé anglican et les écoles anglaises, au détriment des Canadiens français<sup>10</sup>. Aux élections de 1834, Scott était réélu député des Deux-Montagnes, malgré l'opposition la plus violente qui se fût jamais manifestée dans tout le Bas-Canada, « C'est là, écrit un pamphlétaire anonyme de l'époque, qu'on peut calculer toute la méchanceté qui présida aux complots des Bureaucrates, leurs perfidies, leurs infâmes tentatives, leurs révoltantes provocations et leurs lâches attaques<sup>11</sup>. »

La campagne électorale du comté des Deux-Montagnes avait commencé le 4 novembre 1834 à Saint-André d'Argenteuil. L'assemblée y avait aussitôt appelé à grands cris les deux anciens députés, Girouard et Scott, qui furent forcés de monter sur la tribune et de prendre la parole<sup>12</sup>. Scott parla après Girouard. Il protesta d'abord qu'il ne désirait plus se porter candidat, vu que « ...l'état actuel de ses affaires ne lui permettrait peut-être pas d'être aussi assidu au parlement qu'il l'avait été auparavant ». Mais, ajouta-t-il, « ...la grande majorité des électeurs n'ayant pas voulu faire d'autre choix, il se voyait forcé d'obéir au vœu public<sup>13</sup> ». Aussitôt, des intrigues se nouèrent, du côté d'un groupe d'Écossais et d'Irlandais orangistes des cantons de Gore, de Chatham et de Grenville, pour tenter d'intimider les électeurs canadiens-français et de les détourner de Scott et de Girouard, au profit de MM. Brown et Globensky qu'on savait d'un loyalisme indéfectible envers les autorités constituées. Au premier tour de scrutin, le vote favorisa effectivement Brown et Globensky. Forts de ce succès provisoire, que Scott se proposa aussitôt de contester à cause des irrégularités commises au cours du scrutin, quelques Écossais assaillirent Scott à coups de bâton dès sa sortie du bureau de scrutin, alors qu'il s'en retournait à Saint-Eustache en compagnie de deux de ses partisans<sup>14</sup>.

Un second tour de scrutin avait été prévu pour le jeudi 13 novembre, à Saint-Eustache. Du lundi au jeudi, les partisans de Brown et de Globensky en profitèrent, grâce à leur majorité de 290 voix, pour intimider de nouveau les Canadiens français, et « ...ils cherchèrent à jeter la terreur dans nos campagnes par toutes sortes de manoeuvres<sup>15</sup> ». Après plusieurs tactiques plus ou moins terrorisantes, dont la dernière faillit dégénérer en petite guerre civile au coeur de Saint-Eustache, les deux candidats patriotes, Scott et Girouard, finirent par triompher de leurs adversaires loyalistes, Brown et Globensky, ceux-ci étant appuyés par tous les « Chouayens » de la Rivière-du-Chêne : les Dumont, les de Bellefeuille, les Mackay et autres. Dans un discours de remerciement à ses électeurs, prononcé pendant une tournée triomphale à travers le village, William-Henry Scott, —lui pourtant presbytérien inébranlable,—ne manqua pas de

10. Ibid., p. 52.

11. Relation historique des événements (sic) de l'élection du comté du lac des Deux-Montagnes en 1834, (s.n.), Montréal, 1835, Réédition-Québec, 1968, p. 10.

12. Ibid., p. 13.

13. Ibid., pp. 14-15.

14. Ibid., pp. 18-19.

15. Ibid., pp. 19-20.

rendre hommage aux nombreux Irlandais catholiques qui étaient venus à la rescousse des Canadiens français pendant ce scrutin des plus contestés<sup>16</sup>.

William-Henry Scott se trouvait donc solidement en selle, comme député du comté des Deux-Montagnes, pour affronter l'orage qui allait bientôt éclater. De l'automne 1834 au printemps 1837, l'atmosphère politique ne cessa en effet de s'envenimer. L'escalade aboutit à une première flambée de violence le 15 mai 1837, à l'occasion d'un discours de Papineau prononcé à Saint-Laurent<sup>17</sup>. Vers le même moment, Scott, Girouard et autres notables de Saint-Eustache organisaient une grande assemblée populaire à Sainte-Scholastique, pour le 1<sup>er</sup> juin 1837, afin de rendre hommage à leur chef, Louis-Joseph Papineau. Scott y prononça un discours devant 1,500 personnes, et Papineau répéta son discours enflammée de Saint-Laurent. Ce fut un véritable triomphe<sup>18</sup>. Mais ce fut aussi un défi incontestable car, dès le 15 juin, lord Gosford lançait une proclamation qui fut très mal accueillie dans le comté des Deux Montagnes. En contrepartie, les loyalistes de Saint-Eustache, c'est-à-dire les Dumont, Mackay, Globensky, de Bellefeuille et compagnie, signaient une adresse de fidélité au gouverneur<sup>19</sup>.

A la fin d'août 1837, la situation commençait à devenir vraiment inquiétante. Le 13 de ce mois s'était formée une « Association des dames patriotes du comté des Deux-Montagnes ». Bref, on était d'ores et déjà aux prises avec une véritable « nouvelle Vendée<sup>20</sup> ». Les esprits continuèrent de s'échauffer à tel point que, le 24 octobre 1837, M<sup>re</sup> Lartigue lançait son fameux mandement qui devait semer la confusion et la zizanie dans le camp patriote<sup>21</sup>. Début novembre, ce fut la victoire de Wolfred Nelson à Saint-Denis, contre les vétérans pourtant aguerris de Wellington, unique victoire à l'actif des Patriotes, et cela dû au courage indomptable de Nelson, seul chef rebelle, à l'exception de Chénier, qui ne lâcha pas prise au moment crucial. Malheureusement, cette victoire fut bientôt suivie de la défaite de Saint-Charles. Mais, à Saint-Eustache, surtout dans l'entourage de Chénier, on ne voulait retenir que la victoire de Saint-Denis.

Aussi, décidait-on de passer résolument aux actes. Le 18 novembre, au cours d'une réunion patriote tenue chez William-Henry Scott, plusieurs des habitants convoqués évoquèrent la nécessité de se procurer des armes. Mais Scott, conscient depuis Saint-Charles, de la futilité de la lutte armée, fit de son mieux pour les en dissuader, ajoutant qu'il refusait de se mettre à la tête de ses amis pour les faire massacrer. Il semble, si l'on en croit Amury Girod, ce « général en chef » improvisé qui finira d'ailleurs par se suicider avant même de livrer combat, que Scott parvint à persuader Chénier<sup>22</sup>. Mais, dès que, le 27 novembre, la nouvelle de la défaite de Saint-

16. *Ibid.*, pp. 33-34.

17. Abbé Émile Dubois, *op. cit.*, p. 71.

18. *Ibid.*, p. 74.

19. *Ibid.*, pp. 78-79.

20. *Ibid.*, p. 97.

21. L.-N. Carrier, *Les Événements de 1837-38 : Esquisse historique de l'Insurrection du Bas-Canada*, Québec, Imprimerie de l'Événement, 1877, p. 84.

22. Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, tome III : *La prise d'armes et la victoire du nationalisme*, Documents historiques, Éditions modèles, Montréal, (s.d.), p. 75.

# 4,000 Piastres de Recompense!



Province du  
Bas-Canada.

**GOSFORD.**

Par son Excellence le Très-Honorable ARCHIBALD, COMTE DE GOSFORD, Baron Worthingham de Beccles, au Comté de Suffolk, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour les Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, Vice-Amiral d'icelles, et Conseiller de Sa Majesté en son Très-Honorable Conseil privé, &c. &c. &c.

## PROCLAMATION.

ATTENDU que, par information sous serment, il appert que,

### LOUIS JOSEPH PAPINEAU,

de la cité de Montréal, Ecuyer, est accusé du crime de Haute Trahison; Et attendu que le dit Louis Joseph Papineau s'est retiré du lieu de sa résidence ordinaire, et qu'il y a raison de croire qu'il a fui la justice; et attendu qu'il est expédient et nécessaire à la due administration de la justice et à la sécurité du Gouvernement de Sa Majesté, en cette Province, qu'un si grand crime ne reste pas impuni. A ces causes, sachez que je, le dit Archibald, Comte de Gosford, de l'avis du Conseil Exécutif de Sa Majesté pour cette Province, ai jugé à propos de faire sortir cette Proclamation, et par icelle je requiers tous sujets affectionnés de Sa Majesté en cette Province, et leur commande de découvrir, prendre et appréhender le dit Louis Joseph Papineau, en quelque lieu qu'il se trouve en icelle, et de l'amener devant un juge désigné pour conserver la paix, ou Magistrat Principal, dans l'une ou l'autre des cités de Québec ou de Montréal susdit; Et pour encourager toutes personnes à être diligentes à s'efforcer de découvrir et d'appréhender le dit Louis Joseph Papineau, et à l'amener devant tel Juge désigné pour conserver la Paix ou Magistrat comme susdit, j'offre par les présentes une

## RECOMPENSE DE MILLE LIVRES.

du cours de cette Province, à quiconque appréhendera ainsi le dit Louis Joseph Papineau et le livrera entre les mains de la Justice.

Donné sous mon Scing et le Secau des mes Armes, au Château St. Louis, dans la cité de Québec, le premier jour de Décembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente sept, et dans la première année du règne de Sa Majesté.

Par Ordre de Son Excellence,

(Signe,) **D. DALY,**  
Secrétaire de la Province.

Une proclamation analogue avait été lancée contre W.-H. Scott.  
(Photo : Dossiers d'histoire du Canada, réalisés par l'équipe du Boreal-Express sous la direction de Jacques Lacourrière et Denis Vaugeois.)

# 4,000 Dollars REWARD!



PROVINCE OF  
LOWER CANADA.

GOSFORD.

By His Excellency the Right Honorable Archibald Earl of Gosford, Baron Worthingham of Beccles, in the County of Suffolk, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of Upper and Lower Canada, Vice Admiral of the same, and one of Her Majesty's Most Honorable Privy Council, &c. &c. &c.

## A Proclamation.

WHEREAS by information upon oath it appears that,

**Louis Joseph Papineau,**

of the city of Montreal, Esquire, is charged with the crime of High Treason. And whereas the said Louis Joseph Papineau has withdrawn himself from his usual place of resort, and there is reason to believe he has fled from justice; and whereas it is expedient and necessary for the due administration of justice and for the security of Her Majesty's Government in this Province, that so great an offence should not escape unpunished. Now therefore know ye, that I the said Archibald Earl of Gosford, by the advice of Her Majesty's Executive Council of this Province, have thought fit to issue this Proclamation, and I do hereby require and command all Her Majesty's loving subjects in this Province to discover, take and apprehend the said Louis Joseph Papineau, wherever he may be found therein, and carry him before a Justice assigned to keep the Peace or Chief Magistrate, in either of the cities of Quebec or Montreal, aforesaid. And for the encouragement of all persons to be diligent in endeavouring to discover and apprehend the said Louis Joseph Papineau, and who shall bring him before such Justice assigned to keep the peace or Magistrate aforesaid, I do hereby offer

A REWARD OF

**One Thousand Pounds,**

Current money of this Province, to whomsoever shall so apprehend the said Louis Joseph Papineau, and deliver him up to justice.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, the first day of December, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and thirty-seven, and in the first year of Her Majesty's Reign.

By His Excellency's Command,

**D. DALY,**

Secy. of the Province.

Une proclamation analogue avait été lancée contre W.-H. Scott.  
(Photo : Dossiers d'histoire du Canada, réalisés par l'équipe du Boréal-Express sous la direction de Jacques Lacourcière et Denis Vaugois.)

Charles se fut répandue à travers tout Saint-Eustache, nul ne voulait plus marcher, sauf un très petit groupe à la tête duquel se trouvera éventuellement le seul Chénier, résolu dès le départ à mourir les armes à la main. Quelques jours plus tôt, Gosford avait lancé ses mandats d'arrestation contre Scott, Girod et Chénier, le triumvirat de la Rébellion à Saint-Eustache<sup>23</sup>.

Même si Scott penchait désormais incontestablement vers une politique de modération, il eut la malencontreuse idée de suggérer à Girod, ce Suisse fraîchement émigré à la cervelle brûlée, que la Hudson Bay Company avait un magasin d'armes et de munitions bien garni à Oka. Il lui avait même précisé qu'on pouvait y trouver 4 canons, 150 fusils et 60 barils de poudre. Il n'en fallait pas davantage pour que Girod donnât suite à ce mauvais conseil. En effet, le 29 novembre, Girod se rendait à Oka avec 80 hommes; mais il n'y trouva que 8 fusils, 2 livres de poudre et 1,700 livres de plomb<sup>24</sup>.

On voulut ensuite s'emparer d'une espèce de forteresse, en l'occurrence le nouveau couvent de Saint-Eustache. Chénier demanda d'abord la permission au curé Paquin, qui refusa bien entendu. Passant outre, Chénier occupa la place sans coup férir et y logea 60 de ses hommes. Encore une fois, Scott essaya de modérer la fougue de Chénier, mais sans succès. Le gouffre s'élargissait de plus en plus entre les deux chefs<sup>25</sup>.

Le dimanche 3 décembre, après la grand-messe, il y eut une assemblée au couvent. On força Scott à prendre la parole. Convaincu de plus en plus que toute résistance armée était vouée à un échec sanglant, Scott parla avec modération, en quoi il fut appuyé par le curé Paquin<sup>26</sup>. Déjà, d'ailleurs, le général Colborne avait commencé à prendre ses dispositions en concentrant ses troupes à Saint-Martin et à Carillon : Saint-Eustache se trouvait ainsi coincé entre deux feux<sup>27</sup>. Quelques jours plus tard, accusé de contrecarrer l'influence du « général » Girod, Scott était inculpé de haute trahison envers la cause patriote, avec son ami Émery Féré et autres modérés, et était détenu prisonnier<sup>28</sup>.

Dans le *Journal historique* du vicaire De Sève, déjà cité, voici ce qu'on lit à la date du 2 décembre 1837, à propos de l'évolution du comportement de Scott : « Depuis longtemps M. Scott cherchait à s'éloigner du parti de la violence, et à ramener les individus à un patriotisme plus modéré : il parla ce jour-là [date où Chénier s'était emparé du couvent] avec tant de sens et de vérité que presque tous ceux qui se trouvaient au camp [dans le couvent], les armes à la main, se retirèrent. Il n'y resta que les plus violents, et ceux-ci étaient tellement irrités contre M. Scott parce qu'il avait occasionné cette désertion, qu'ils menacèrent de le tuer s'il ne voulait pas se mettre à leur tête. M. Scott s'y refusa absolument<sup>29</sup>. »

23. L.-N. Carrier, *op. cit.*, p. 85 ; aussi, Abbé Émile Dubois, *op. cit.*, p. 127.

24. Filteau, *op. cit.*, p. 77.

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*, p. 78 ; aussi, Abbé Émile Dubois, *op. cit.*, p. 135.

27. *Ibid.*,

28. *Ibid.*, p. 145.

29. *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache etc.*, *op. cit.*, p. X.



QUÉBEC :  
VENDREDI, 2 JUILLET 1887.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'Imprimerie, au Bureau du Journal, No. 8, Rue Lamontagne, Basco-Ville.

FRECHETTE & Cie.  
IMPRIMEURS ET PROPRIÉTAIRES.  
No. 8, RUE LAMONTAGNE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2c. 6d. et pour chaque insertion subséquente 74 deniers courants.  
Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3c. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 4 deniers par ligne.  
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de préférence pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi qu'il peut convenir pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

N<sup>o</sup>. 12.]

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!

[VOL. VII

DE LA MÉRITE.

Discours de l'honorable LOUIS JOSEPH PAPINEAU à l'Assemblée du comté de Montréal, tenue à St. Laurent, le 15 de mai courant, pour prendre en considération les résolutions énoncées par le ministre anglais contre les droits et les libertés de cette colonie.

[Suite.]

Pour faire la paix, déclarer la guerre, et régler le commerce, le gouvernement général, formé de délégations de chaque état particulier, décidera souverainement. A part ces attributions restreintes, il n'a qu'une autorité sur le plus faible des Etats de l'Union, qu'il n'en a sur le plus puissant empire étranger. Quiconque vient s'établir dans une des souverainetés, ne peut avoir, pour la raison qu'il vient d'ailleurs, la prétention insultante pour la société à laquelle il vient s'attacher, de dire, pas même d'imaginer, qu'une différence d'origine lui puisse donner droit à des privilèges spéciaux; qu'il faut pour sa protection modifier les institutions que voit l'immense majorité native; et mille autres extravagances que tous les Européens vont débiter dans toutes les colonies. Ce gouvernement est si bien réglé que les treize provinces toutes désunies et en querelles incessantes, quand elles étaient anglaises, se sont étendues sur un territoire quadruple de celui qu'elles occupaient; on a quintuplé leur population, doublé leur nombre de Etats et formé vingt-six souverainetés indépendantes groupées autour du gouvernement général.

Il nous avons les plus violents préjugés contre nos plus proches voisins, et cette erreur est la cause principale du dédain avec lequel on s'enharrait à nous maltraiter de plus en plus violemment. Le gouvernement américain est le moins dépendieux qu'il soit possible de concevoir, et celui qui est le plus propre de nous à exciter l'émulation la plus avantageuse à l'état. Toutes les charges étant électives, elles y sont exercées par l'aristocratie naturelle, celle que la providence donne aux sociétés pour leur bonheur, l'aristocratie des vertus et des talents, tant en Europe et ici elles sont exercées par les aristocraties contre nature de la naissance, de l'argent, de la basse aristocratie, que l'enfer ou la fraude ont données aux sociétés pour leur opprobre et leur malheur. Le gouvernement anglais, après nous avoir refusé les améliorations que nous avons sollicitées, conserve-t-il les mêmes titres qu'il nous les avait concédés, à cet appui que nous lui avons prodigué, quand le pays a été envahi par nos voisins? L'un nous disait alors, que nos lois propres et particulières étaient placées sous la sauvegarde de l'honneur et de la puissance britannique; que toutes les libertés et franchises du sujet né dans la métropole étaient notre commun héritage. Au jourd'hui nos lois sont renversées, nos sommes des étrangers dans le pays de notre naissance, et ceux qui viennent d'outre-mer prétendent à des arrangements politiques qui doivent les protéger contre de mauvais frères. Tout l'art des commissaires n'a qu'un but, celui de perpétuer cette séparation des

ciper, du dévouement le plus honorable à la cause du peuple, à l'amour de la justice, à la liberté du Canada, s'est écrit en présence des ministres: Oui! si vous prétendez commettre votre œuvre d'iniquité, c'est pour les Canadiens une obligation morale de vous résister. Oui! si le même sang coulait dans leurs veines, que celui qui a produit les Washington, les Franklin, les Jefferson, ils vous chasseraient de leur pays, comme vous avez été justement chassés des anciennes colonies. Il y a eu à Londres des assemblées, dans lesquelles le peuple a fait écho à ces nobles sentiments, à ces énergiques invectives contre de coupables ministres, à cette bienveillante sympathie pour vos souffrances, à ces encouragements avertissements qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de repousser la violence par la violence. Je dois le dire, ce n'est ni la peur, ni le scrupule, qui me porte à dire que l'heure n'a pas sonné, où nous devons répondre à cet appel.

Ce n'est pas la peur: la nécessité y était, la force du pays, dans son ébranlement de l'Angleterre et sa proximité des Etats-Unis, pourrait effectuer cet objet.—Ce n'est pas le scrupule; quiconque est familiarisé avec la connaissance de l'histoire de la juste et glorieuse révolution des Etats-Unis, voit un concert si unanime des hommes les plus éclairés et les plus vertueux de tous les pays du monde, qui applaudissent à la résistance héroïque et morale, qui opposent les Américains à l'usurpation du parlement britannique, qui veulent les dépouiller, et approprier

Nous étions faibles, parce qu'au milieu de nous, il y avait une portion nombreuse de non-conciliés, qui avait le tort de croire que le gouvernement de la métropole était plus éclairé, était à notre égard moins malveillant, était plus porté à la justice que celui de la colonie. Les voilà maintenant détrompés. L'un et l'autre subordonnent tout autre considération à celle de la sollicitude pour leurs employes. Dans le temps où vous attendez des réformes, l'administration actuelle appelle à la magistrature des hommes qui l'ont avilie, qui l'ont dominée, qui l'ont effrayé par l'appui qu'ils ont prêtés à ces rabiniers, qui s'étaient pu en pour faire du mal dans la ville, auraient été chassés le lendemain par les campagnes; elle y appelle des hommes, dont le moins encore rougés par l'effusion du sang innocent, n'ont pas été lavés par l'acquiescement d'un petit juge, et qui ont vu toutes les autorités civiles et judiciaires combinées pour les soustraire à des procès sérieux qu'ils devaient subir. Elle renvoie siéger sur le tribunal un juge que l'ivresse en avait fait tomber. Elle soustrait aux procès criminels qu'ils devraient subir, des fonctionnaires prévaricateurs, qu'elle a convaincus de dilapidation, qu'elle a l'air de se délaier qu'à regret, en suspendant en leur faveur le cours de la loi. Et comment oserait-elle en effet punir sévèrement un crime qu'elle s'est permis sous une autre forme? Dans le pays, elle est la continuation de celles contre lesquelles vous plaignez sans être unanimes; auprès des ministres, ses principes sont les mêmes que ceux des ministres. Elle est

leurs Représentants en pouvaient régler l'emploi pour soutenir des écoles et améliorer le pays, qui cesseraient bientôt de payer, quand on les insulte, quand on les vole. De la prétention du parlement anglais à vous arracher £140,000 sans votre consentement, découle bien vite celle de vous arracher quelque ce soit que la cupidité des gouverneurs les portera à demander. Si vous admettez que cette intervention puisse être tolérée pour le vol de la plus petite partie de votre propriété, vous admettez que vous le souffrirez pour le vol de quelque portion que ce soit que vous aurez raviv un parlement, qui avait juré sa foi et son honneur de ne le pas faire. Et puisqu'il est disposé à devenir perfide quant le ministre l'exige, quel espoir nous restera-t-il, qu'il s'arrêtera à quelque extrême que le voudra pousser la même autorité? Il vous a donné l'acte déclaratoire de 1778, par lequel il s'est engagé à ne pas approprier votre revenu. Par respect pour ce principe, il vous a donné il y a six ans l'acte de la première Gaillarde quatre. Mais lord Gosford et lord Russell veulent qu'il s'abaisse à se contredire en le révoquant de fait dans les vœux de lord Russell, et expressément par une loi dans les vœux plus outrés et plus tyranniques de lord Gosford. Ils oublient que le profond libéralisme avait été imprimée au front des ministres de George trois, lorsque l'Acte déclaratoire de 78 fut passé. La plus belle et la plus forte armée que l'Europe eût encore vue sur l'Amérique, venait de mettre bas les armes devant de simples milices américaines.

Le 3 décembre au soir, après l'assemblée du couvent, où Scott avait été amené de force et où il avait persisté avec fermeté dans ses sentiments de la veille, on fit venir Chénier au presbytère pour tenter de le dissuader de son entreprise. Scott s'y trouvait avec son frère Neil, de Sainte-Thérèse, et son ami Émery Féré, beau-frère du curé Paquin<sup>30</sup>. Aucun argument ne parvint à faire entendre raison à Chénier, qui devenait de ce fait, avec Girod, dont la défection était imminente, le seul leader incontesté de la lutte à outrance contre les troupes de Colborne et les volutionnaires de Globensky à Saint-Eustache.

William-Henry Scott se trouvait désormais dans une situation intenable. Sa tête mise à prix par lord Gosford, d'une part, et menacé de mort par le camp patriote, d'autre part, il ne lui restait plus qu'une seule issue :



Jean-Olivier Chénier

(Photo : Dossiers d'histoire du Canada, réalisés par l'équipe du Boréal-Express sous la direction de Jacques Lacourcière et Denis Vaugeois.)

30. *Ibid.*, p. XI.

la fuite. De fait, peu avant la mi-décembre, Scott quittait Saint-Eustache dans le plus grand secret. Il se rendit d'abord chez son frère Neil à Sainte-Thérèse. Mais, aussitôt alertés, Chénier et Girod chargèrent un nommé Bélanger d'aller le chercher et de le constituer prisonnier. Scott ouvrit la porte à Bélanger pour lui déclarer qu'il avait décidé de ne plus s'occuper de la Rébellion. Bélanger lui ayant rétorqué que Chénier et Girod étaient très mécontents de lui, Scott ajouta que ces deux derniers étaient des exaltés, de véritables fous, et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs<sup>31</sup>.

Bélanger rentra à Saint-Eustache aussi penaud que bredouille, car aussitôt après Scott quittait Sainte-Thérèse pour gagner Montréal afin de s'y cacher. Pour se rendre à Montréal, il se dissimula dans un tonneau vide, conduit par un charretier qui, avec sa charge compromettante, traversa la ville tout le long du boulevard Saint-Laurent. Quelqu'un dut sans doute toucher les £ 500 promises par lord Gosford pour l'arrestation de Scott, car celui-ci ne put effectivement aller très loin sans se faire trahir. En effet, dès le 19 décembre 1837, il était incarcéré à Montréal et inculpé de haute trahison envers le gouvernement. Il ne fut libéré que le 10 juillet 1838, moyennant un cautionnement de £ 5,000<sup>32</sup>.

Voici comment un journal « chouayen » de l'époque, *Le Populaire*, racontait, le 13 décembre 1837, l'évasion de William-Henry Scott, ainsi que les événements préalables au massacre des Patriotes de Saint-Eustache par les troupes de Colborne et les loyalistes de Globensky : « D'après des informations que j'ai raison de croire bien véridiques, il paraît certain qu'environ 900 à 1,000 rebelles occupent maintenant toutes les maisons du village de Saint-Eustache, sur le point de devenir un autre théâtre d'événements désastreux, qui, comme à Saint-Charles et Saint-Denis, ont jeté dans la désolation et la ruine un grand nombre d'infortunées familles. Déjà les insurgés de cette paroisse et autres circonvoisines, courbés sous le joug imposant et tyrannique des Girouard, des Chénier, des Girod, des Dumouchelle et autres brigands assez connus, non contents d'avoir délogé et pillé les constitutionnels [les partisans du *statu quo*] du village et des environs, parcourent les côtes éloignées, et étendent leurs cruels ravages dans toutes les paroisses voisines... Les magasins du village, au nombre de sept, ont été complètement pillés de toutes les marchandises qu'ils comprenaient, sans excepter celui de W.H. Scott, M.P.P., qui a pris la fuite dans une tonne vide [sic], conduite par un charretier qui, avec ce précieux dépôt, a traversé toute la grande rue Saint-Laurent<sup>33</sup>. »

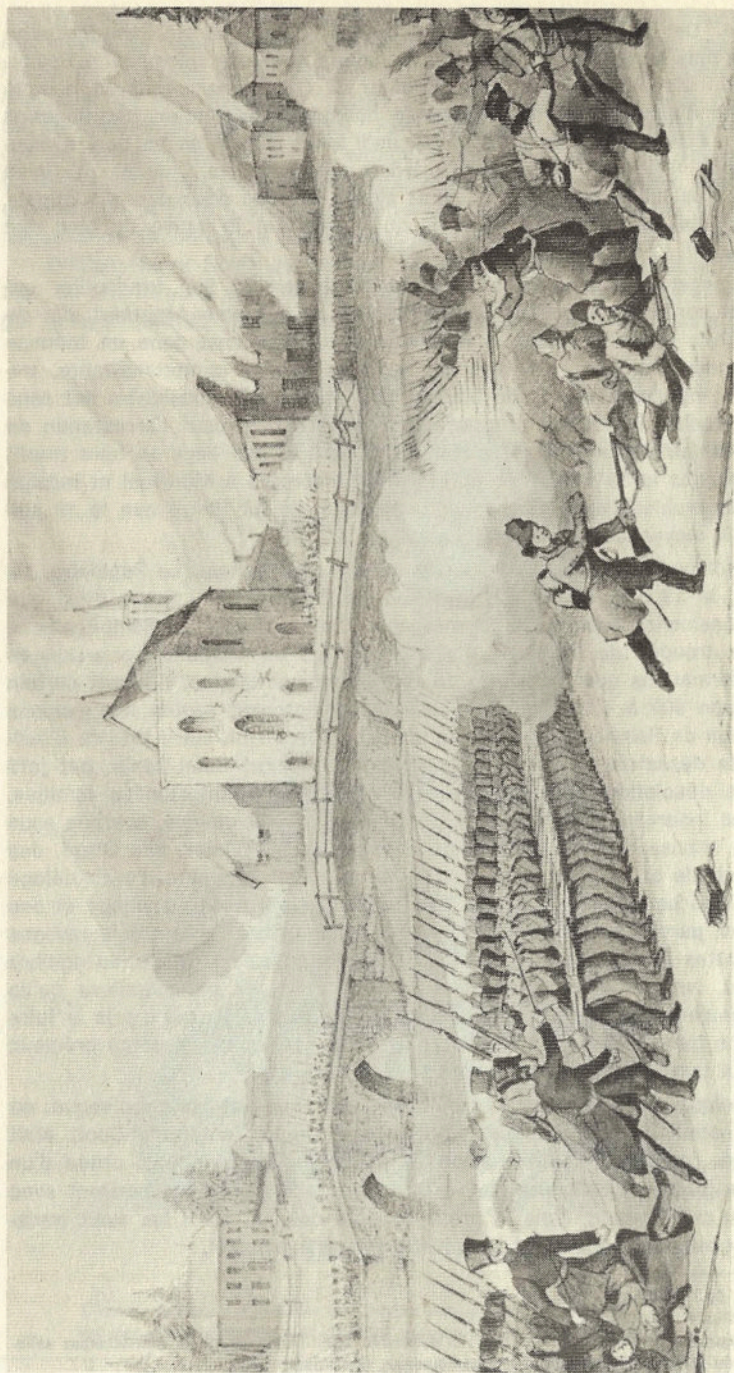
Quelques jours après cette évasion pour le moins rocambolesque, en pleine bataille de Saint-Eustache, la maison de William-Henry Scott était incendiée, cette « ... belle maison en pierres, à deux étages, ornée d'un superbe portique, construite par le D<sup>r</sup> Labrie ». Ses meubles périrent avec ceux du curé Paquin, dans le presbytère de celui-ci, où il les avait transportés quelques jours avant la bataille et son évasion<sup>34</sup>.

31. *Ibid.*, pp. 170-171.

32. Aegidius Fauteux, *op. cit.*, pp. 373-374.

33. *Le Populaire*, Montréal, le mercredi 13 décembre 1837 (Archives de la Bibliothèque nationale du Québec, Succursale Aegidius-Fauteux, Montréal).

34. *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache, etc.*, *op. cit.*, pp. XL-XLI.



Vue arrière de l'église de Saint-Eustache et dispersion des insurgés, le 14 décembre 1837. Dans *Lithographic views of military operations in Canada...* during the late insurrection, Londres, 1840. (Photo : Archives publiques du Canada, Ottawa.)

Dans une lettre datée du 28 avril 1877, soit quarante ans après les douloureux événements survenus à Saint-Eustache en décembre 1837, J.-L. de Bellefeuille, père d'Édouard de Bellefeuille, co-seigneur des Mille-Isles, a évoqué en ces termes le rôle de William-Henry Scott, à M. Globensky, neveu du colonel Maximilien Globensky : « Ce bon patriote [Scott] n'eut pas de peine à détruire tout le fruit de nos bons conseils... Je me hâte d'ajouter qu'il faut pardonner cette conduite à la mémoire de M. Scott, car peu de jours après il a dû expier sa faute par mille persécutions dont il a été l'objet de la part de ses ci-devant amis patriotes<sup>35</sup>. »

Nous ignorons jusqu'à quel point William-Henry Scott fut persécuté à la fois par ses juges d'obédience britannique et par ses anciens amis patriotes. En réalité, de 1838 à 1844, nous perdons complètement sa trace. Il semble toutefois qu'après ces six années de purgatoire, Scott, comme d'ailleurs ses amis Papineau et Nelson, ait été complètement pardonné de ses « fredaines » politiques, puisque dès 1844 nous le retrouvons de nouveau député des Deux-Montagnes. Il le restera jusqu'à sa mort en 1851, alors que Papineau succédera à son siège.

Dès l'ouverture de la première session parlementaire à laquelle il participa après la Rébellion, en novembre 1844, William-Henry Scott devint membre d'un comité de la Chambre chargé d'étudier la question des indemnités réclamées par le curé Paquin, de Saint-Eustache, en vue de restaurer l'église et le presbytère ravagés par les combats de la Rébellion<sup>36</sup>. Scott s'appliqua à cette tâche avec acharnement et eut finalement gain de cause, malgré son récent passé politique... et ses convictions presbytériennes<sup>37</sup> !

Une fois cette affaire réglée et son aventure politique oubliée, William-Henry Scott commença sérieusement à s'occuper de régulariser sa liaison avec M<sup>lle</sup> Paquet, mère de ses cinq enfants. Dès 1845 en effet, il faisait venir un jésuite, le Père Félix Martin, recteur du Collège Sainte-Marie de Montréal, afin de mettre fin à une situation qui, certes, ne devait guère être confortable pour un homme public. Malheureusement, cette première démarche sérieuse s'avéra infructueuse, à cause de l'intransigeance des deux protagonistes : le jésuite tenait à tout prix à ce que Scott s'engageât par écrit à faire élever ses enfants dans la religion catholique, alors que celui-ci, bien que consentant à ce que ses enfants optent pour la religion de leur choix, ne voulait absolument pas les contraindre ni dans un sens ni dans l'autre. En fait, de ses cinq enfants, seule Caroline sera élevée dans la religion protestante, par sa tante adoptive Ann Scott, de Montréal, alors que ses quatre fils grandiront dans la religion catholique sous l'influence de leur mère. L'affaire n'en demeura cependant pas là, car jusqu'à sa mort en 1851, Scott ne cessera de chercher une solution à ce lancinant problème<sup>38</sup>.

35. *Ibid.*, p. 139.

36. C'est avec plaisir que nous apprenions récemment par les journaux que l'église de Saint-Eustache avait été enfin classée monument historique par le Ministère des Affaires culturelles du Québec.

37. *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*, 28 nov. 1844—29 mars 1845, première session de la deuxième législature du Parlement du Canada, vol. 4, p. 167.

38. *The Lower Canada Jurist etc.*, op. cit., p. 155.

De 1845 à 1851, Scott poursuivit le bon combat à l'Assemblée législative, notamment à propos de la loi réparatrice à l'intention des citoyens lésés dans leurs biens par suite des troubles de 1837-1838. Les mêmes vieux adversaires se retrouvaient de nouveau en présence après l'orage : auprès de Scott, on voyait en effet Papineau, La Fontaine, Morin, Nelson, Viger, Étienne-Pascal Taché et autres lutteurs de même envergure; en face d'eux résistaient les Gagy, Robinson, Moffat, Molson, Badgley et autres combattants d'arrière-garde. Le 9 mars 1849, par un vote de 47 voix contre 18, les anciens Patriotes, Scott en tête, avaient gain de cause : un octroi de \$400,000 était accordé à ceux qui avaient subi des pertes matérielles pendant la Rébellion. Scott lui-même bénéficiait ainsi d'une somme importante en compensation de la perte de sa maison et de ses meubles. On se rappellera qu'à la suite de l'adoption de cette loi réparatrice, soit d'avril à septembre 1849, Montréal vécut une véritable atmosphère d'émeute. La *Gazette*, le *Herald*, le *Courrier* retrouvèrent leur fanatisme aveugle et leur violence débridée. Le résultat de cette nouvelle flambée de sectarisme anglo-protestant aboutit, comme on le sait, à la destruction irréparable du Parlement de Montréal avec ses archives irremplaçables, dès la sanction royale de la loi par lord Elgin<sup>39</sup>.

Deux ans plus tard, après une dernière campagne électorale exténuante, William-Henry Scott mourut à Saint-Eustache des suites d'une brève maladie, le 18 décembre 1851. L'avant-veille de sa mort, bien que gravement malade,— sans toutefois se croire à l'article de la mort, comme on l'a prétendu par la suite,— Scott réclama de nouveau des autorités religieuses de Saint-Eustache l'autorisation de contracter mariage avec celle qui avait partagé son existence mouvementée pendant plus de vingt ans, et de pouvoir ainsi légitimer ses cinq enfants. Cette fois, il eut enfin gain de cause, comme en fait foi l'extrait suivant du registre des baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Eustache : « Aujourd'hui, le seize de Décembre, mil huit cent cinquante et un, vu la dispense de toute publication de mariage, ainsi que celle du temps prohibé par l'église, accordée par M<sup>re</sup> Ignace Bourget, Évêque de Montréal, comme il appert par sa lettre en date de ce jour, nous, prêtre vicaire soussigné, autorisé à cet effet, avons assisté comme témoin au consentement de mariage donné et reçu par William-Henry Scott, Écuyer, marchand, domicilié en cette paroisse, fils majeur du défunt William Scott et de défunte Catherine Ferguson, de Montréal, d'une part, et Dame Marie-Marguerite Maurice Paquet, aussi domiciliée en cette paroisse, fille majeure de Joseph-Maurice Paquet, décédé, et de Marie-Marguerite-Ignace Paquet, d'autre part, et ce en présence de MM. Jean-Baptiste Archambault, Écuyer, Notaire Public, et Grégoire Féré, Écuyer, lesquels ainsi que les parties contractantes ont signé avec nous, et ce après avoir obtenu de la partie Protestante ce qui est exigé de la Cour de Rome en pareille circonstance. Les dits époux reconnaissent par le présent acte, pour leurs enfants légitimes, Henry-William, âgé de vingt ans; Nicolas, âgé de dix-sept ans; Caroline, âgée de quinze ans; James, âgé de quatorze ans; et François-Henry, âgé de douze ans, qui ont été baptisés à l'Église Catholique de Saint-Eustache, excepté Nicolas dans celle de

39. Filteau, *op. cit.*, pp. 267-269.

Sainte-Rose — Signatures : Marie-Marguerite-Maurice Paquet, W.-H. Scott, Grégoire Féré, J.-B. Archambault, F. Ancé, Prêtre Vicaire<sup>40</sup>.

Il est donc à présumer que William-Henry Scott a pu rendre l'âme en toute sérénité, ayant légitimé ses enfants et leur ayant assuré, ainsi qu'à leur mère, le bénéfice de sa riche succession qui, bien qu'obérée quelque peu par sa grande générosité, était encore assez considérable. Mais il n'était pas dit que là finiraient ses tribulations, du moins celles de sa postérité. En effet, même après sa mort, et cela jusqu'en 1867, on devait le harceler encore jusque dans sa tombe.

C'est que trois personnages, dont nous n'avons pas encore parlé, vont aussitôt faire leur entrée fracassante dans la vie posthume de notre héros. Il s'agit des trois soeurs de celui-ci, Ann, Barbara et Jane. La première demeurait à Montréal, où elle élevait la jeune Caroline; les deux autres demeuraient à Saint-Eustache. Pour des raisons que nous ne saurions préciser avec certitude, Barbara et Jane avaient renoncé à toute part d'héritage qui aurait pu leur revenir par suite de la mort de leur frère, et cela en faveur d'Ann, peut-être parce que celle-ci s'était chargée de l'éducation de Caroline, alors âgée de quinze ans<sup>41</sup>.

Or, trois ans après la mort de William-Henry, soit le 4 mars 1854, sans doute conseillée par quelque avocat retors, Ann Scott décidait d'entamer des procédures judiciaires afin de faire annuler le mariage et le contrat notarié conclus le 16 décembre 1851 entre son frère et M<sup>lle</sup> Paquet. Fut-ce l'appât de la succession ou le sectarisme religieux qui la poussa dans cette voie,— rappelons-nous que M<sup>lle</sup> Paquet, devenue M<sup>me</sup> Scott, était farouchement catholique et que les quatre fils qu'elle avait élevés l'avaient été dans la religion catholique,— ? Nous l'ignorons. Tout ce que nous savons c'est qu'Ann Scott poursuivit ce procès devant la Cour supérieure du Bas-Canada, et qu'ayant été déboutée avec dépens elle interjeta appel auprès de la Cour du Banc de la Reine du Bas-Canada, où elle perdit de nouveau. Non ébranlée par ces deux échecs successifs, Ann Scott poussa l'entêtement jusqu'au Conseil privé de Londres, où elle perdit une troisième et dernière fois.

Les trois arguments invoqués par les avocats d'Ann Scott pour invalider le mariage de son frère étaient les suivants : 1) que ledit mariage avait été contracté clandestinement, c'est-à-dire sans publications de bans et donc à l'insu des trois soeurs de Scott et de la population du village; 2) qu'il avait été solemnisé *in extremis*, l'époux étant mort deux jours après la cérémonie; 3) et qu'enfin il avait été contracté alors que l'époux n'était pas *compos mentis*, c'est-à-dire en pleine possession de toutes ses facultés<sup>42</sup>. Ces trois arguments étaient de taille; aussi, les avocats d'Ann les exploitèrent-ils à fond.

Quant au premier argument, malgré une dispense de bans et du temps prohibé par l'Église, accordée par M<sup>re</sup> Bourget, les avocats de la poursuite prétendirent que ce document, mentionné dans l'acte de mariage cité plus haut, n'avait jamais été vu. De fait, il est bien dit dans l'acte de

40. *The Lower Canada Jurist etc.*, *op. cit.*, pp. 168-169.

41. *Ibid.*, p. 149.

42. *Ibid.*

mariage qu'il s'agissait d'une « lettre en date de ce jour »; or, comment aurait-on pu obtenir le même jour une lettre de cette importance de la part de l'évêque de Montréal, à vingt milles de Saint-Eustache? Ce mystère n'a jamais été éclairci. En l'absence de la preuve de l'existence de ce document, les avocats d'Ann Scott en conclurent donc que le mariage était de ce fait clandestin; or, le Concile de Trente déclarait nul tout mariage clandestin<sup>43</sup>.

Pour ce qui est du deuxième argument, il était tout aussi irréfutable à prime abord. En effet, une Ordonnance de Louis XIII, en date de 1639, déclarait nul tout mariage contracté *in extremis*. Or, le droit français étant toujours applicable dans le Bas-Canada, cette Ordonnance d'un ancien roi de France avait toujours force de loi<sup>44</sup>.

En revanche, le troisième argument était beaucoup plus difficile à soutenir. Les avocats d'Ann Scott, se fondant sur le témoignage des deux médecins qui avaient soigné Scott deux jours avant sa mort, prétendirent que celui-ci, souffrant d'un délire causé par le surmenage et l'alcool, n'avait jamais pu recouvrer la lucidité nécessaire pour contracter un mariage valide<sup>45</sup>.

Cependant, à propos de ce troisième argument, certains témoignages parurent contradictoires aux yeux des avocats de la défenderesse. En effet, si les médecins diagnostiquèrent un état de *delirium tremens*, ils ne furent pas au chevet de leur malade sans interruption pendant les trois jours de sa maladie, de sorte qu'ils ne purent jamais affirmer sur la foi du serment que Scott n'avait jamais pour un moment recouvré assez de lucidité pour contracter mariage en pleine connaissance de cause. Or, à cet égard, les deux témoignages du vicaire Ancé et du notaire Archambault sont formels, à savoir qu'au moment de contracter mariage, William-Henry Scott avait toute sa raison. Il aurait même répondu à ceux qui voulaient l'empêcher de sortir de son lit pour aller signer les documents nécessaires: « Badinez-vous? Croyez-vous donc que je ne suis pas capable d'aller signer<sup>46</sup>? » Il s'agissait en somme, pour les juges, de choisir entre le témoignage des deux médecins et celui du vicaire et du notaire. L'un et l'autre semblaient faire le même poids.

Mais voyons un peu comment furent réfutés par les avocats de M<sup>me</sup> William-Henry Scott les trois arguments invoqués par les avocats de sa belle-soeur Ann Scott. Pour ce qui est du premier argument, celui de la clandestinité, condamnée par le Concile de Trente, vu qu'Ann Scott avait elle-même admis qu'il y avait eu effectivement mariage et que la loi du Bas-Canada, d'autre part, n'exigeait que la présence de deux témoins, ce motif d'invalidité ne tenait plus<sup>47</sup>.

Quant au deuxième argument, les avocats de la défenderesse rétorquèrent que le D<sup>r</sup> Benjamin Jamieson (un des deux médecins au chevet de William-Henry) n'avait jamais affirmé s'attendre à ce que Scott mourût de la maladie dont il souffrait. Au contraire, il avait prétendu que son ma-

43. *Ibid.*, p. 100.

44. *Ibid.*, p. 157.

45. *Ibid.*, p. 155.

46. *Ibid.*

47. *Cases in the Privy Council*, juin 1867, p. 558 (Bibliothèque de la Cour suprême du Canada, Ottawa).

lade se rétablirait. L'Ordonnance de Louis XIII concernant la nullité de tout mariage contracté *in extremis* devenait donc nulle et non avenue dans ce cas<sup>48</sup>.

Quant au troisième et dernier argument, à savoir que Scott n'aurait pas été lucide au moment de contracter mariage, citons simplement le jugement du Conseil privé de Londres, qui nous paraît péremptoire: "... we have the testimony of at least three witnesses of unimpeached character [on ajoutait ici Grégoire Féré, cleric de notaire, au vicaire Ancé et au notaire Archambault], and having no interest whatever in the perpetration of a fraud, or in the misrepresentation or suppression of the truth, who depose to a series of acts done by the deceased, which, if truly narrated and described, proved incontestably that Mr. Scott was during the space of an hour and more, within which the marriage was solemnized, and the marriage contract prepared under his instructions and executed by himself, in a perfect state of capacity, memory and intelligence... It is impossible, unless these witnesses are guilty of deliberate perjury, that the deceased was at this time otherwise than in perfect possession of his mind, memory and understanding, and of perfect capacity to contract a lawful marriage<sup>49</sup>."

En conclusion, le jugement du Conseil privé de Londres, qui était définitif et irrévocable, ajoutait ce qui suit: "Their Lordships will, therefore, humbly report to Her Majesty as their opinion that the judgments of the Court of Queen's Bench of Lower Canada and of the Superior Court ought to be affirmed; but under all the circumstances of the case, without costs of this appeal on either side<sup>50</sup>."

Même si ce suprême appel au Conseil privé de Londres n'entraîna pas de frais pour Ann Scott, comme on vient de le voir, il est fort à présumer que ses innombrables démarches et honoraires d'avocat, de 1854 à 1867, durent lui coûter une fortune. Il lui resta suffisamment de biens, toutefois, en provenance de son père, William Scott, qu'à sa mort elle put léguer une somme importante à l'université McGill et au Royal Victoria Hospital, de Montréal<sup>51</sup>. Il va sans dire qu'elle ne laissa pas un liard à ses neveux. Elle laissa sans doute quelque chose à sa nièce Caroline, dont elle avait assuré l'éducation, mais nous ne saurions l'affirmer avec certitude.

Voilà comment se termine la première tranche de cette histoire romanesque et tragique<sup>52</sup>. La deuxième, qui embrassera la deuxième génération, n'en sera pas moins ponctuée d'épisodes aussi palpitants.

(à suivre)

JACQUES GOUIN

48. *The Lower Canada Jurist etc.*, op. cit., p. 165.

49. *Cases in the Privy Council*, juin 1867, p. 563.

50. *Ibid.*, p. 564.

51. Tradition de famille, transmise par ma mère, confirmée par des plaques qui figurent encore sur les murs de l'université McGill et du Royal Victoria Hospital, à Montréal.

52. Le samedi 5 juin 1926, sous la rubrique "Les Causes célèbres", paraissait dans *La Patrie*, de Montréal, un article anonyme à ce propos, qui s'inspirait visiblement des comptes rendus de ce long procès, mais qui renfermait toutefois quelques inexactitudes. (Une copie de cet article m'a été aimablement communiquée par ma cousine, M<sup>me</sup> Hélène Scott-Marineau, arrière-petite-fille de William-Henry Scott.)

## UN TOUR DE FORCE DANS LA GATINEAU \*

L'incident qui suit nous est rapporté par Anastase Roy dans son volume intitulé **Maniwaki et la Vallée de la Gatineau**<sup>1</sup>. Il témoigne admirablement bien d'une époque où les haines étaient vives et les coups faciles entre Canadiens français catholiques et anglophones orangistes. Aussi, comme ce sont peut-être là les hauts faits d'armes de la petite histoire, ils méritent sûrement de ce fait d'être racontés :

« Vers 1880, Vital Potvin, dit Émard, citoyen de Maniwaki, était renommé pour sa force herculéenne. Un jour d'hiver, il descendait à Ottawa avec un enfant d'une douzaine d'années; son cheval maigre tirait sa traîne à bâton. Vital était pauvre; pour tout manteau il portait sur ses épaules une couverture de laine. Sur la route, à Kazabazua, il rencontre une file de voitures chargées de foin, montant vers les chantiers, et conduites par des charretiers orangistes. Reconnaisant le pauvre bûcheron pour un Canadien français catholique, ils l'injurient et le somment de livrer passage. Potvin s'irrite et décide de ne pas broncher. Quand les chevaux furent nez à nez, ça devient une pluie de menaces, d'insultes et de blasphèmes. Potvin passe les guides à l'adolescent, descend de sa traîne et se met à culbuter hors du chemin chevaux, traîneaux et charretiers. Pris de peur, les orangistes changent de langage : « Attendez, attendez, Monsieur, nous allons vous céder le chemin. » Et, de leurs bottes, ils commencent à se fouler un passage dans la neige épaisse qui bordait la route. Vital ne frappait jamais du poing mais du côté de la main; cela suffisait pour casser des os ou assommer. De 1830 à 1850, il fut, avec son ami Jos. Montferrand, la terreur des « Shiners » sur le pont des Chaudières à Bytown. »

## QUELQUES NOMS INDIENS DE CHEZ NOUS

Que de fois, au hasard des voyages ou des lectures, nous est-il arrivé de rencontrer des noms d'origine indienne qui, bien que familiers, ne manquaient jamais de susciter chez nous de nombreuses questions. Leur sens était d'autant plus obscur que leurs racines, en plus des altérations et des erreurs presque toujours inhérentes, pouvaient être multiples.

Aussi est-ce dans le but de pallier ces difficultés sempiternelles que, depuis les premiers temps de la colonie, certains rares érudits se sont faits les spécialistes de l'étymologie amérindienne. (On se rappelle que des missionnaires de la Nouvelle-France avaient écrit des dictionnaires assez poussés d'équivalences françaises-indiennes pour faciliter leur apostolat. Parmi les plus récents, le Père Joseph-Étienne Guinard retient l'attention. Né en 1864 et ordonné prêtre en 1891, il passa plus de 40 ans

\* L'auteur des deux intéressantes communications suivantes est M. Gilles Lemieux, candidat à la maîtrise en histoire à l'Université d'Ottawa. Il prépare à cette fin un thèse intitulée **Arthur Bules et la colonisation**. M. Lemieux a également en préparation une étude sur la crise de la conscription à Hull en 1917-1918, étude qu'il publiera dans un prochain numéro d'**Asticou**.

1. Anastase ROY, **Maniwaki et la Vallée de la Gatineau**, p. 196.

chez les Indiens de la Baie James, dont les langues lui devinrent à ce point familières que ces derniers avouaient même qu'il en « possède mieux qu'eux les finesses, les nuances et toutes les subtilités ».

Fort de son expérience personnelle et partant des travaux d'autres spécialistes, le Père Guinard consacra 10 années de sa vie à rédiger un dictionnaire des termes indiens du Canada.

Ne serait-ce que pour « restituer aux noms indiens du Canada leur vraie beauté », selon le vœu de l'auteur, voici la signification et l'origine de quelques noms indiens de chez nous<sup>2</sup>.

- ABITIBI** : eau mitoyenne (algonquin, cris)  
**AMQUI** : camarade d'homme et beau-frère d'homme (algonquin)  
**ARTHABASKA** : il y a des roseaux (algonquin, cris)  
**CANADA** : village, bourgade, groupe de tentes (iroquois)  
**CAUGHNAWAGA** : au rapide (iroquois)  
**CAUSAPSCAL** : courant de la pointe rocheuse (micmac)  
**CAYAMANT** : le lac porc-épic (algonquin, cris)  
**CHIBOUGAMAU** : lac traversé de bord en bord par une rivière (cris, Tête-de-boule)  
**CHICOUTIMI** : c'est profond parce que ça engouffre (cris, Tête-de-boule)  
**HOHELAGA** : à la chaussée des castors (iroquois)  
**KAMOURASKA** : étendue de foin, joncs (micmac)  
**KAZABAZUA** : courant caché, souterrain (algonquin)  
**KENOGAMI** : le lac long (cris, algonquin)  
**MAGOG** : vaste étendue d'eau, grand lac (abénaquis)  
**MANICOUAGAN** : vase à boire, verre, tasse (cris)  
**MANIWAKI** : terre de Marie (algonquin)  
**MASKINONGÉ** : brochet difforme (algonquin)  
**MATANE** : épaves, débris de navire (algonquins)  
**MATAPÉDIA** : jonction de rivières (micmac)  
**MÉGANTIC** : gros bois, gros arbre (algonquin)  
**MISSISQUOI** : grosses femmes (cris, algonquin)  
**NATASHQUAN** : aller chasser l'ours (cris, montagnais)  
**NOMININGUE** : celui qui est oint, graissé (algonquin, cris)  
**OKA** : le poisson doré (algonquin)  
**OTTAWA** : les eaux bouillent (cris, Tête-de-boule)  
**PÉRIBONCA** : rivière creusant dans le sable (algonquin, cris, Tête-de-Boule)  
**QUÉBEC** : rétrécissement, détroit (algonquin)  
**RIMOUSKI** : cabane à chien (algonquin, Tête-de-boule)  
**SAGUENAY** : son embouchure, sa sortie (algonquin, Tête-de-boule, montagnais)  
**SHAWINIGAN** : portage anguleux (Tête-de-boule, cris, algonquin)  
**TADOUSSAC** : mamelles (algonquin)  
**TÉMISCAMINGUE** : dans l'eau profonde (algonquin)  
**TÉMISCOUATA** : lac profond (micmac)  
**UNGAVA** : le plus loin (esquimau)  
**YAMASKA** : il y a beaucoup de foin, de jonc (cris)

2. Joseph-Étienne Guinard **Les noms indiens de mon pays**, Montréal, Rayonnement, 1959 (?), 198 pages.

## NOTES, NOUVELLES et PROJETS

### FÉLICITATIONS !

M<sup>lle</sup> Lucie Béliveau, membre de notre société, a été élue au Conseil de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, à l'occasion du 5<sup>e</sup> congrès de cet organisme, qui a eu lieu les 12, 13 et 14 juin à La Pocatière.

x x x

### FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, entre autres la difficulté d'obtenir les autorisations nécessaires, nous devons remettre à plus tard notre projet de fouilles archéologiques. Les jeunes gens qui s'étaient intéressés à cette initiative comprendront sans aucun doute les raisons qui nous obligent à en différer la réalisation. Nous osons croire qu'ils continueront à se documenter en archéologie et nous leur souhaitons le plus entier succès dans leurs recherches.

x x x

### IN MEMORIAM

Nous tenons à rendre un hommage bien mérité à un homme public très estimé de notre région, M. Aimé Guertin, décédé au cours de l'été. Ancien député, M. Guertin a aussi oeuvré activement au sein de la C.C.N. dans l'intérêt de ses concitoyens. Il était l'un des membres bienfaiteurs de notre société. A sa famille, nos respectueuses condoléances.

x x x

### DÉCOUVERTES DANS L'OUTAOUAIS

Deux plongeurs des Entreprises sous-marines de Hull ont trouvé dans l'Outaouais, non loin du quai de Hull, une ancre de taille imposante, qui serait vieille de 270 ans. Félicitations à cette active société, dont le président est M. Albert Trépanier. Celui-ci s'est déjà mis en contact avec nous pour étudier la possibilité de confier à notre Musée la garde des objets découverts dans l'Outaouais par les Entreprises sous-marines de Hull.

x x x

### L'ESCALE, LE THÉÂTRE ET LE CINÉMA

Nous nous réjouissons de constater que plusieurs spectacles seront présentés à l'Escale cette année, et que nos organismes culturels ainsi que nos troupes sont animés d'un nouveau souffle prometteur. Il se peut que le ciné-club de Hull, dont le président est M. Jean Belleau, et les **Sept jours du cinéma** dont il est secrétaire, utilisent aussi la grande salle du bateau-théâtre, à laquelle tous reconnaissent une ambiance exceptionnelle.

A propos de théâtre, ajoutons que notre société espère toujours compléter par une nouvelle brochure ou par un chapitre de ses cahiers **Asticou** le document qu'elle a publié sur les 85 ans de théâtre à Hull.

x x x

Nous aimerions porter à l'attention de nos lecteurs le fait que sir Wilfrid Laurier aurait écrit, dans le journal **L'Indépendant**, une série d'articles sur Jos. Montferrand. Afin de compléter l'étude déjà parue dans le n° 4 d'**Asticou** sur Jos. Montferrand, nous nous proposons de reproduire un de ces jours ce récit dû à la plume d'un de nos plus illustres hommes d'État.

(Suite à la page 4)

## CATALOGUE DE LIVRES ET REVUES

Catalogue des livres et revues recueillis par la Société historique de l'ouest du Québec en vue de son Exposition d'histoire régionale tenue à Hull, les 23, 24 et 25 mai 1969, et conservés en permanence dans le Musée de l'Outaouais, Parc Jacques-Cartier, C.P. 7, Hull (Québec), pour consultation par les membres de la Société.

### QUÉBEC ET CANADA

**Fier passé oblige** (1937-1962), cahier n° 14, publié à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Société historique de Québec, 1962 (Don de la Société historique de Québec).

**La Ville de Québec : histoire municipale (III) : de l'incorporation à la Confédération (1833-1867)**, par Antonio Drolet, cahier n° 19, 1967 (Don de la Société historique de Québec).

**Saguenayensia : Revue de la Société historique du Saguenay**, vol. 7, n° 1, 1965 (Don de la Société historique du Saguenay).

**Bulletins n° 28 et 30 de la Société historique du Saguenay**, 1957 et 1958 (Don de la Société historique du Saguenay).

**Toponymie**, bulletin n° 4 du Service d'urbanisme de la ville de Montréal, 1966 (Don de la ville de Montréal).

**Bulletin mensuel de la Société historique de Montréal**, 1966 (Don de la Société historique de Montréal).

**Documents historiques**, n° 21-32-33-34-35-36-37-38-41-44-45-46-47 (1951-1965) de la Société historique du Nouvel-Ontario, Sudbury (Don de la Société historique du Nouvel-Ontario).

### FRANCE

**Histoire de Poitiers**, par Gaston Dez, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> série, tome X, 1966, publiée en 1969 (Don de la Société des Antiquaires de l'Ouest, « à ses confrères de la Société historique de l'ouest du Québec »).

**Revue des Sociétés savantes de Haute-Normandie**, n° 49-50, 1968, C.C.P. Rouen 127-91 (Don de la Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie).

**Le Pays Bas-Normand**, organe périodique de la Société ornaise d'histoire et d'archéologie, n° 4, nouvelle série, 1967, Rue du Pré-au-Foin, Domfront (Orme) (Don de la Société ornaise d'histoire et d'archéologie).

**Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen**, 1966, publié en 1967 (Don de l'Académie, etc.).

**Revue du Nord**, revue historique trimestrielle du nord de la France, de la Belgique et des Pays-Bas, tomes XLIX et L, 1967-1968, Université de Lille, Faculté des lettres et sciences humaines (Don de la **Revue du Nord**).

**Guide de recherches : histoire des provinces septentrionales sous l'Ancien régime**, 1967, publié par la **Revue du Nord** (Don de la **Revue du Nord**).

**Revue archéologique du centre**, consacrées aux Antiquités Nationales de l'Auvergne, du Berry, du Bourbonnais, du Limousin, de la Marche, de l'Orléanais, du Poitou, du Quercy, de la Roergne, de la Touraine et

du Velay, n° 15-16-27, 1965-1968, 27, boul. de Russie, Vichy (Don de la Revue archéologique du centre).

**La Revue du Bas-Poitou et des Provinces de l'Ouest**, n° 5-6, 1968, n° 1, 1969, Fontenay-le-Comte (Vendée), **Tables générales de la Revue du Bas-Poitou** (1888-1961), 1961 (Don de la Revue du Bas-Poitou).

**Cahiers de la Revue du Bas-Poitou**, 1964, **Mémoire des Missions des Monfortains dans l'Ouest (1740-1779)**, par Pierre-Fr. Hacquet (Don de la Revue du Bas-Poitou et des Provinces de l'Ouest).

**Cahiers de la Revue du Bas-Poitou**, n° 2, 1966, **L'Hôpital du Saint-Esprit de Niort (1665-1790)** par le D<sup>r</sup> Louis Merle (Don de la Revue du Bas-Poitou et des Provinces de l'Ouest).

**La Province du Maine**, 2<sup>e</sup> table des matières (1921-1960), Le Mans, Hôtel Cardinal-Dubois, 26, Rue des Chanoines (Don de la Société historique de la Province du Maine).

**La Province du Maine**, tomes 70-71, 1968-1969 (Don de la Société historique de la Province du Maine).

**La paroisse Saint-Ouen de La Flèche** (VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), par Frédéric Lemeunier, 1969 (Don de la Société historique de la Province du Maine).

**Les Cahiers lorrains**, nouvelle série, 21<sup>e</sup> année, n° 1, janvier 1969, Organe des Sociétés savantes de la Moselle, Metz, au siège de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine (Don de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine).

**Cahiers d'histoire**, publiés par les universités de Clermont-Lyon-Grenoble, tome XIII, 4, 1968, Faculté des lettres, 72, rue Pasteur, Lyon (Don des Cahiers d'histoire).

**Les Cahiers bourbonnais et du centre**, 12<sup>e</sup> année, n° 48, 1968 (Auvergne, Berry, Bourgogne, Foy, Marche et Nivernais), B.P. 62, 03 Moulins (Don des Cahiers bourbonnais et du centre).

**Études régionales : tradition et progrès** : Bulletin de la Société d'ethnographie du Limousin, de la Marche et des régions voisines, C.R.D.P., 44, cours Gay-Lussac, Limoges, n° 30 et 31, oct. et déc. 1968 (Don de la Société d'ethnographie etc.).

**Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde**, tome XVI, nouvelle série, n° 1-2, janvier-juin 1967 et juillet-décembre 1967, Hôtel des Sociétés savantes, 71, rue du Loup, 33-Bordeaux (Don de la Revue historique de Bordeaux).

**Annales de l'Est**, publiée par la Faculté des lettres de l'université de Nancy et la Fédération historique Lorraine, 5<sup>e</sup> série, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> années, n° 4, 1967, n° 2, 1968, 23 boul. Albert-1<sup>er</sup>, Nancy (Don des Annales de l'Est).

**Annales du Midi**, revue de la France Méridionale, publiée par les universités de Toulouse et de Bordeaux de la Fédération historique du Sud-Ouest, Librairie Édouard Privat, 14, rue des Arts, Toulouse, tome 80, n° 87-88, avril-mai 1968 et juillet-septembre 1968 (Don des Annales du Midi).

## Le Musée de l'Outaouais



**Revue Régionaliste des Pyrénées**, n° 171-172, 179-180, juillet-décembre 1966 et juillet-décembre 1968, 7, rue Henri-Faisans, Pau (Don).

**Études de la région parisienne**, 42 et 43<sup>e</sup> années, nouvelle série, n° 20 et 21, oct. 1968 et janvier 1969, 191, rue Saint-Jacques, Paris V<sup>e</sup> (Don).

**Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaucaire**, n° 26, déc. 1968, Beaucaire (Don).

**Héraldique et Généalogie**, Bulletin des sociétés françaises de généalogie, d'héraldique et de mythographie, 1<sup>re</sup> année, n° 2, vol. I, mars-avril 1969, C.C.P. de M. Hugues Desgranges, Clermont-Ferrand 13.65-63 (Don).

**Revue Mabillon**, archives de la France monastique, tomes LVI et LVII, oct.-déc. 1966 et avril-juin 1967, Abbaye Saint-Martin, Ligugé, Dép. de la Vonne (Don).

**Dictionnaire de la langue limousine**, par Léon Dhéralde, selon l'oeuvre inédite de Dom L. Duclou, publication de la Société d'orthographe de Limousin, de la Marche et des Régions voisines, 1968 (Don).

**Revue historique**, 93<sup>e</sup> année, tome CCXLI, janvier-mars 1969, 12, rue Jean-de-Beauvais (Presses Universitaires de France) (Don).

**Folklore de France**, n° 102, nov.-déc. 1968, Musée des Arts et Traditions Populaires, Paris (Don).

**La Gazette des Archives**, nouvelle série, n° 63, 1968, 60, Rue des Francs-Bourgeois, Paris 3<sup>e</sup> (Don).

**Miroir de l'Histoire**, abonnement gratuit d'un an depuis janvier 1969, n° 229.

**Historia**, n° hors série 8 et 11, et n° 268, mars et décembre 1968, et mars 1969, Librairie Jules Tallandier, 17, rue Remy-Dumoncel, Paris 14<sup>e</sup> (Don).

**Histoire pour tous**, n° 107, mars 1969, Éditions Rouff, 8, boul. de Vangirard, Paris 15<sup>e</sup> (Don).

**Les Cahiers de l'histoire**, n° 82, janvier-février 1969, 6, rue du Faubourg-Loissonnière, Paris 10<sup>e</sup> (Don).

**Archeologia**, n° 26 et 27, janvier-février et mars-avril 1969, 49, av. d'Iéna, Paris 16<sup>e</sup> (Don).

(La suite au prochain numéro)

## Société historique de l'ouest du Québec

### BUTS :

- a) étudier et faire connaître l'histoire de l'ouest du Québec;
- b) recueillir, classer et conserver tous ouvrages, documents et objets se rattachant à l'histoire de la région;
- c) exercer, dans les limites de ses capacités, des pressions auprès des municipalités de l'Ouest du Québec en vue de l'érection de plaques ou monuments commémoratifs, et de l'aménagement de musées d'intérêt historique régional;
- d) publier sous forme de cahiers le résultat de ses travaux et ainsi stimuler la recherche et l'intérêt public à l'égard de l'histoire régionale;
- e) collaborer avec les municipalités de l'ouest du Québec dans le domaine toponymique et touristique.

### SPHÈRE D'ACTION :

La Société historique de l'ouest du Québec exerce son activité surtout dans les sept comtés suivants du Québec : Témiscamingue, Pontiac, Hull, Gatineau, Labelle, Papineau et Argenteuil. Toutefois, rien ne l'empêche de s'intéresser à l'ensemble du territoire québécois et canadien.

### SIÈGE SOCIAL :

Hull, métropole de l'ouest du Québec.

## Avis de cotisation

Nota : La cotisation comprend l'abonnement à **Asticou**

1.—Membre ordinaire .....	\$5.00
2.—Membre nouveau .....	\$5.00
3.—Membre de soutien .....	\$10.00 et plus
4.—Membre bienfaiteur .....	\$25.00 et plus
5.—Membre à vie .....	\$75.00 et plus

Veuillez adresser votre chèque ou mandat de poste à :

Maître René-L. Ménard, notaire  
Trésorier  
Société historique de l'ouest du Québec  
Musée de l'Outaouais  
Parc Jacques-Cartier  
C.P. 7  
Hull (Québec)

## S.H.O.Q.

Nom .....

Adresse .....

Tél. : Domicile .....

Bureau .....

Occupation .....

Cotisation : 1) Membre ordinaire  2) Membre nouveau

3) Membre de soutien  4) Membre bienfaiteur

5) Membre à vie